

**Everlux**

Marquage de cheminement d'évacuation certifié ULC Listed et selon la norme CAN ULC-S572 – C0207


**1. Produit**

Marquage  **Everlux**<sup>®</sup> de cheminement d'évacuation "SORTIE" – modèle numéro C0207.

**2. Description du produit**

Ce signal est fabriqué avec une base en aluminium d'une épaisseur de 1/32" (0.8mm) revêtue d'un vinyle avec un pigment photoluminescent à haute intensité lumineuse d'une épaisseur de 1/64" (0.35mm). Le signal comporte une surface antistatique et facile à nettoyer protégée par un film transparent.

**3. Qualité et certification**

La qualité des produits  **Everlux**<sup>®</sup> est assurée par un processus rigoureux de contrôle de qualité avec des tests dans notre propre laboratoire ainsi que des laboratoires tiers observant toutes les normes, codes et législations applicables.

Ce panneau de système de marquage de chemin est certifié ULC Listed conformément aux exigences de la norme UL 1994 pour les exigences relatives aux systèmes de marquage des chemins d'accès lumineux

Numéro de dossier UL: SA44498.



LUMINOUS EGRESS-PATH MARKER  
SA44498

**Everlux**

Marquage de cheminement d'évacuation certifié ULC Listed et selon la norme CAN ULC-S572 – C0207

**4. Informations techniques / Dimensions**

- Photoluminescence à haute intensité lumineuse
- Pas d'alimentation nécessaire – le signal photoluminescent se charge complètement pendant une exposition de 60 minutes à une lampe fluorescente d'au moins 1 pied bougie d'éclairage (11lux).
- Support en aluminium
- Taille: 11 <sup>13</sup>/<sub>16</sub>" x 11 <sup>13</sup>/<sub>16</sub>" (300mm x 300mm)
- Poids: 0.27lb (0.12kg)

**5. Propriétés photoluminescentes****Selon R.S 6.1-A**

Selon RS 6.1, dans des conditions de stimulation de 21,6 lux (2 pieds-bougie) pendant 120 avec une source fluorescente de température de couleur blanche froide (4000K), ce signal  Everlux<sup>®</sup> ULC Listed fournira les performances de luminance suivantes:

Temps après la fin de l'excitation (en minutes)	Intensité lumineuse (mcd / m <sup>2</sup> )
10 minutes	49,3
60 minutes	12,3
90 minutes	8,2

**6. Installation**

Selon "Instructions pour l'installation".

**7. Dimensions, pictogrammes et couleurs**

Les produits sont conformes au catalogue  Everlux<sup>®</sup> et conformes aux normes, codes et lois nationaux et internationaux.

**8. Impression**

Par sérigraphie: peinture brillante de haute qualité résistant aux rayons UV.

**9. Nettoyage**

Le panneau peut facilement être nettoyé avec un chiffon sec ou avec un chiffon humidifié avec de l'eau (sans détergent).

**10. Toxicité**

Le produit ne contient aucune substance radioactive. En termes toxiques, le produit est considéré comme sûr (norme européenne EN 71-3).

**Everlux**

**Marquage de cheminement d'évacuation certifié ULC Listed et selon la norme CAN ULC-S572 – C0207**

**11. Garantie**

Dans des conditions normales de montage et de nettoyage et d'entretien adéquats, le panneau est couvert par une garantie de 5 ans contre les défauts de fabrication.

Pour les applications en extérieur, en considérant une exposition à des températures variables, à l'humidité et à d'autres environnements extrêmes, la garantie peut être diminuée.

Dans les environnements humides ou dans les environnements où l'eau est fortement acide ou alcaline (p. Ex. Calcaire et chlore), la garantie peut être réduite.

**12. Conformité**

Les panneaux sont conformes, sans toutefois s'y limiter, aux normes, codes et lois suivants:

- CAN/ULC-S572:2017 Norme sur les Panneaux de Signalisation D'issue et les Systèmes de Marquage de Parcours Photoluminescents et Autolumineux Deuxième édition
- Code National du Bâtiment - Canada 2015
- Code National de Prévention des Incendies – Canada 2015
- Code de Construction du Québec, Chapitre I Bâtiment, et Code National du Bâtiment Canada 2010 (modifié)
- Code de Sécurité du Québec, Chapitre VIII – Bâtiment, et Code National de Prévention des Incendies – Canada 2010 (modifié)
- UL 1994 - Standard for Luminous Egress Path Marking Systems
- Reference Standard 6-1 and RS 6-1A – Photoluminescent exit path marking – as required by local Law 26 of 2004, New York City Building Code §27-383
- International Building Code 2009
- International Fire Code 2009
- California Building Code
- Connecticut State Building Code
- NFPA 101 Life Safety Code
- NFPA 170 Standard for fire safety and emergency Symbols
- NFPA 5000
- ASTM -E2030 Standard Guide for Recommended Uses of Photoluminescent (Phosphorescent) Safety Markings
- ASTM-E2072 Standard Specification for Photoluminescent (Phosphorescent) Safety Markings
- ASTM-E2073 Standard Test Method for Photopic Luminance of Photoluminescent (Phosphorescent) Markings
- ANSI Z535.1 – Safety Colors
- ANSI Z535.2 – Environmental Facility and Safety Signs
- ANSI Z535.3 – Criteria for Safety Symbols
- ANSI Z535.4 – Product Safety Signs and Labels
- ANSI Z535.5 – Safety Tags and Barricade Tapes (for Temporary Hazards)
- ANSI Z535.6 – Product Safety Information in Product Manuals, Instructions, and Other Collateral Materials
- APTA PR-PS-S-004-99, Rev. 2 Standard for Low-Location Exit Path Marking
- APTA PR-PS-S-002-98, Rev. 3 Standard for Emergency Signage for Egress/Access of Passenger Rail Equipment
- LEED Leadership in Energy and Environmental Design
- National Construction Code Series – Building Code of Australia
- New Zealand Building Code